

Une licence d'utilisation des contenus mis en ligne par le REEB sur www.reeb.asso.fr ?

Actuellement sans mention de licence ou de droits accordés, il n'est pas possible de réutiliser le contenu du site Internet du REEB.

Entre la mention « tous droits réservés » et le domaine public, il existe plusieurs variables : les licences Creative Commons.

Les licences Creative Commons constituent un ensemble de licences régissant les conditions de réutilisation et/ou de distribution d'œuvres (notamment d'œuvres multimédias diffusées sur Internet).

Leur but est de fournir un outil juridique qui garantit à la fois la protection des droits de l'auteur d'une œuvre et la libre circulation du contenu culturel de cette œuvre.

Les objectifs des licences Creative Commons :

- **accorder plus de libertés que le régime minimum du droit d'auteur**
- **autoriser à l'avance le public à effectuer certaines utilisations selon les conditions exprimées par l'auteur, tout en conservant ses droits**
- **faciliter la diffusion, la recherche et la réutilisation d'œuvres dans d'autres créations (textes, photos, musique, films, sites web...)**

L'organisation Creative Commons a été fondée en 2001 à la Stanford Law School. Les licences Creative Commons ont été rédigées en langue anglaise et en référence à la législation américaine du copyright. L'objectif du projet est d'adapter les textes afin de faciliter leur utilisation dans le monde. Des équipes de juristes volontaires participent à la traduction des textes dans leur langue et à l'adaptation des dispositions aux spécificités de leur législation nationale de manière à permettre leur utilisation dans leur pays. Ces transpositions, au-delà de la mise à disposition d'interfaces et de contrats-type adaptés aux communautés linguistiques et aux juridictions nationales, permettent la compatibilité et l'interopérabilité entre les différentes versions, et favorisent la production d'œuvres associant des contributions d'origine diverses.

Le CERSA, Centre d'Etudes et de Recherches de Science Administrative, laboratoire de recherche rattaché à l'Université Panthéon-Assas Paris 2 au Centre National de la Recherche Scientifique – CNRS, est l'institution affiliée à Creative Commons en France.

Creative Commons propose des contrats-type pour la mise à disposition d'œuvres en ligne. Inspirés par les licences libres, les mouvements open source et open access, ces contrats facilitent l'utilisation d'œuvres (textes, photos, musique, sites web...).

Toute exploitation d'une œuvre (hors domaine public et exceptions) nécessite d'obtenir l'autorisation des titulaires de droit avant de pouvoir la reproduire, la diffuser ou l'adapter. En revanche, **les licences Creative Commons autorisent à l'avance** le public à exercer ces actes, selon certaines conditions.

Le site du Ministère de la Culture propose des fiches expliquant le droit de la propriété littéraire et artistique applicable en France par défaut <http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/>

Les contrats Creative Commons se présentent sous 2 formes :

- un contrat pour les juristes
- un résumé explicatif pour que les conditions d'utilisation, en lien dans le logo CC « Certains droits réservés » que vous apposez près de votre œuvre, apparaissent clairement aux utilisateurs

Les 6 Licences Creatives Commons

Paternité	<u>Paternité</u> : l'oeuvre peut être librement utilisée, à la condition de l'attribuer à son l'auteur en citant son nom.
Paternité Partage des conditions initiales à l'identique	<u>Paternité</u> : l'oeuvre peut être librement utilisée, à la condition de l'attribuer à son l'auteur en citant son nom. <u>Partage à l'Identique des Conditions Initiales</u> : à la possibilité d'autoriser à l'avance les modifications peut se superposer l'obligation pour les oeuvres dites dérivées d'être proposées au public avec les mêmes libertés (sous les mêmes options Creative Commons) que l'oeuvre originaire.
Paternité Pas de modification	<u>Paternité</u> : l'oeuvre peut être librement utilisée, à la condition de l'attribuer à son l'auteur en citant son nom. <u>Pas de Modification</u> : le titulaire de droits peut continuer à réserver la faculté de réaliser des oeuvres de type dérivées ou au contraire autoriser à l'avance les modifications, traductions...
Paternité Pas d'utilisation commerciale	<u>Paternité</u> : l'oeuvre peut être librement utilisée, à la condition de l'attribuer à son l'auteur en citant son nom. <u>Pas d'Utilisation Commerciale</u> : le titulaire de droits peut autoriser tous les types d'utilisation ou au contraire restreindre aux utilisations non commerciales (les utilisations commerciales restant soumises à son autorisation).
Paternité Pas d'utilisation commerciale Partage des conditions initiales à l'identique	<u>Paternité</u> : l'oeuvre peut être librement utilisée, à la condition de l'attribuer à son l'auteur en citant son nom. <u>Pas d'Utilisation Commerciale</u> : le titulaire de droits peut autoriser tous les types d'utilisation ou au contraire restreindre aux utilisations non commerciales (les utilisations commerciales restant soumises à son autorisation). <u>Partage à l'Identique des Conditions Initiales</u> : à la possibilité d'autoriser à l'avance les modifications peut se superposer l'obligation pour les oeuvres dites dérivées d'être proposées au public avec les mêmes libertés (sous les mêmes options Creative Commons) que l'oeuvre originaire.
Paternité Pas d'utilisation commerciale Pas de modification	<u>Paternité</u> : l'oeuvre peut être librement utilisée, à la condition de l'attribuer à son l'auteur en citant son nom. <u>Pas d'Utilisation Commerciale</u> : le titulaire de droits peut autoriser tous les types d'utilisation ou au contraire restreindre aux utilisations non commerciales (les utilisations commerciales restant soumises à son autorisation). <u>Pas de Modification</u> : le titulaire de droits peut continuer à réserver la faculté de réaliser des oeuvres de type dérivées ou au contraire autoriser à l'avance les modifications, traductions...

Les conditions communes à tous les contrats :

- Offrir une autorisation non exclusive de reproduire, distribuer et communiquer l'oeuvre au public à titre gratuit, y compris dans des oeuvres dites collectives.
- Faire apparaître clairement au public les conditions de la licence de mise à disposition de cette création, à chaque utilisation ou diffusion.
- Chacune des conditions optionnelles peut être levée après l'autorisation du titulaire des droits.
- Les exceptions au droit d'auteur ne sont en aucun cas affectées.
- Il est interdit d'utiliser des mesures techniques contradictoires avec les termes des contrats.
- Le partage de fichiers (*peer-to-peer*) n'est pas considéré comme une utilisation commerciale.